

AFFAIRE N° 20. - Demande de subvention à adresser à la DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE pour le financement partiel de l'acquisition du terrain ROBERT DELISLE à la MONTAGNE, en vue de la création d'un FOYER RURAL DE JEUNES.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Une délibération a été prise par le Conseil Municipal, le 15 Janvier 1968, changeant la destination du terrain ROBERT DELISLE et adoptant le principe de la création d'un FOYER RURAL DE JEUNES.

Cette délibération autorisait également le Maire à solliciter de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL une subvention pour le financement de l'acquisition dudit terrain.

La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE consultée, vient de nous écrire le 8 Février 1968, qu'elle n'était pas habilitée à accorder des subventions et que seul le Service Départemental de l'Agriculture pourrait retenir notre demande.

Que, par contre, elle pourrait nous apporter sa participation au financement de cette opération immobilière, dans la limite de 75 % du montant de la dépense, par prêt à long terme remboursable en 20 ans, au taux de 3 %, mais que son intervention était toutefois subordonnée à l'accord d'une subvention du Ministère de l'Agriculture.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser :

- 1°) à solliciter de la Direction Départementale de l'Agriculture de la Réunion une subvention de 3 000 000 de Frs CFA représentant 25 % du coût de l'acquisition du terrain DELISLE,
- 2°) à solliciter également, dès réception de l'accord du Ministère de l'Agriculture, un prêt de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA REUNION, à qui je demande d'ores et déjà, l'inscription d'une somme de 9 000 000 de Frs CFA sur la liste des besoins de la Commune pour 1968.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.